



Déclaration conjointe sur la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, 25 novembre 2015

Bruxelles, le 24 novembre 2015

À la veille de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, nous unissons nos voix pour mettre fin aux violences faites aux femmes et aux jeunes filles.

M. Frans Timmermans, premier vice-président de la Commission, **Mme Federica Mogherini**, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission, **M. Neven Mimica**, commissaire pour la coopération internationale et le développement, **M. Dimitris Avramopoulos**, commissaire pour la migration, les affaires intérieures et la citoyenneté, **M. Christos Stylianides**, commissaire pour l'aide humanitaire et la gestion des crises et **Mme Věra Jourová**, commissaire pour la justice, les consommateurs et l'égalité des genres, ont fait la déclaration suivante:

À la veille de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, nous unissons nos voix pour mettre fin aux violences faites aux femmes et aux jeunes filles. Ces violences constituent une violation flagrante des droits humains et une discrimination fondée sur le sexe qui n'épargnent aucun pays en Europe et dans le monde.

Nous condamnons fermement toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des jeunes filles.

Les chiffres sont alarmants: une femme sur trois dans l'Union européenne a connu une forme de violence sexiste dans sa vie. Trop de jeunes filles sont mariées ou mutilées pendant l'enfance à l'intérieur de nos frontières et au-delà. Dans de nombreux pays, plus de la moitié des femmes victimes d'homicide sont tuées par leur partenaire, un proche ou un membre de leur famille, à leur domicile. Elles sont également très exposées à toutes les formes de violence dans les zones de conflit et lors des crises humanitaires.

Cette année, nous devrions accorder une attention particulière au nombre croissant de femmes cherchant refuge ou demandant l'asile dans l'Union européenne. Certaines ont été violées, battues ou exploitées sexuellement au cours de leur voyage, tandis que d'autres fuient les violences sexistes perpétrées dans leur pays d'origine. Elles arrivent actuellement en Europe en ayant besoin d'un soutien qui tienne compte de leur condition de femme, ce que nous devons leur apporter.

La lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des jeunes filles demeure une priorité essentielle pour la Commission, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières de l'Union européenne. La directive sur les droits des victimes dans l'UE, qui reconnaît les besoins spécifiques des victimes de violences fondées sur le genre, est entrée en vigueur le 16 novembre. Nous soutenons l'adhésion de l'Union européenne à la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, à titre de mesure supplémentaire pour lutter efficacement, aux niveaux national et européen, contre la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles.

Les violences sexuelles commises en période de conflit constituent une autre forme de violence dont les femmes et les jeunes filles sont les victimes toutes désignées. À l'heure où nous célébrons le 15^e anniversaire de l'importante résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité, l'UE et la communauté internationale doivent intensifier leurs efforts pour éliminer toutes ces formes de violence et traduire leurs auteurs en justice.

Nous estimons qu'il n'est pas de développement durable sans émancipation des femmes, laquelle suppose l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des jeunes filles. Aussi l'Union européenne a-t-elle travaillé d'arrache-pied pour placer les droits de la femme au cœur des nouveaux objectifs de développement durable, notamment des objectifs spécifiques concernant l'élimination de la violence sexiste et des pratiques préjudiciables aux femmes et aux jeunes filles.

En janvier 2016 entrera en vigueur un nouveau plan d'action sur l'égalité des sexes (2016-2020) pour les relations extérieures de l'UE, approuvé par le Conseil. La lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des jeunes filles en constitue l'un des objectifs prioritaires. Dans un effort de

sensibilisation, le service européen pour l'action extérieure a récemment entrepris des démarches diplomatiques à cet effet, en mettant l'accent sur toutes les formes de violence à l'égard des enfants et des femmes, et notamment pour mettre fin aux mariages précoces et forcés et aux mutilations génitales féminines.

Cette année, la Commission européenne a alloué quelque 8 millions d'euros à des projets de prévention et de répression de la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles au sein de l'UE ainsi que 20 millions d'euros pour lutter contre les pratiques préjudiciables à l'étranger. L'Union européenne continue à financer des projets humanitaires visant à répondre à la violence sexiste dans les situations d'urgence et de crise.

Aujourd'hui, le bâtiment Berlaymont est éclairé en orange en soutien à la campagne du Secrétaire général des Nations unies intitulée «16 jours d'activisme contre la violence sexiste».

L'Union européenne est fermement résolue à intensifier ses efforts pour faire de la violence sexiste un problème du passé.

STATEMENT/15/6149

Personnes de contact pour la presse:

[Christian WIGAND](#) (+ 32 2 296 22 53)

[Melanie VOIN](#) (+ 32 2 295 86 59)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)